



BUDGETS PRIMITIFS

2026

Note de présentation

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif. Cette note est destinée à renforcer l'information des citoyens et des élus et à faciliter la compréhension du budget.

Le budget primitif de la Commune reproduit en termes financiers, les grandes options de la gestion communale. Il prévoit l'ensemble des dépenses et des recettes en fonction de la situation antérieure, mais aussi des événements plus ou moins prévisibles pour l'année à venir et des perspectives de développement.

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par le Conseil Municipal, les recettes et les dépenses de la Commune pour un exercice.

Il convient de souligner une différence essentielle : les montants inscrits en recettes ont un caractère évaluatif alors que les crédits inscrits en dépenses ont un caractère limitatif.

Compte tenu du caractère évaluatif des recettes, les recouvrements pourront être inférieurs ou supérieurs aux montants initialement prévus. Une vigilance permanente sera nécessaire tout au long de l'année pour s'assurer d'un résultat positif en fin d'exercice (excédent des recettes sur les dépenses).

Les montants inscrits en dépenses ont un caractère limitatif, ils constituent les limites supérieures que l'ordonnateur doit respecter. Des virements de crédits sont possibles d'articles à articles à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire. Les ouvertures de crédits se font au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau des opérations pour la section d'investissement.

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont respectivement votées à l'équilibre.

Montant des Dépenses de fonctionnement = Montant des Recettes de fonctionnement

Montant des Dépenses d'Investissement = Montant des Recettes d'Investissement

Lors de l'exécution budgétaire, une collectivité effectue des opérations dites réelles et d'autres opérations qualifiées d'ordre. Les opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie (décaissement pour des dépenses, encaissement pour les recettes). À l'inverse, les opérations d'ordre ne donnent lieu à aucun flux de trésorerie (encaissement ou décaissement), ce sont des mouvements uniquement comptables. Ces opérations d'ordre permettent notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie. Les opérations d'ordre doivent toujours être équilibrées, en prévision comme en exécution. Elles sont donc globalement neutres.

LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2026 est établi après la validation du compte financier unique 2025 avec l'affectation des résultats de clôture et la reprise des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le Budget Primitif 2026 de la Ville s'élève à 15 200 500 €uros.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses récurrentes nécessaires au fonctionnement des services communaux c'est-à-dire les dépenses qui reviennent chaque année : fournitures et consommations courantes, rémunérations du personnel, petits entretiens annuels, participations aux organismes extérieurs, subventions aux associations et paiement des intérêts des emprunts.

Les recettes regroupent les produits d'exploitation des services publics, les recettes fiscales, les reversements de la Communauté d'Agglomération, les dotations et compensations de l'Etat et les participations diverses provenant d'autres organismes publics.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses constitue l'autofinancement brut. Il doit permettre de couvrir au moins le remboursement en capital de la dette.

Le surplus, s'il en existe un, représente l'épargne nette ou l'autofinancement net qui vient couvrir des dépenses d'investissement.

La section de fonctionnement 2026 s'équilibre à 10 210 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	DEPENSES de FONCTIONNEMENT	Chap.	RECETTES de FONCTIONNEMENT		
Chap. 011	Charges à caractère général	2 262 500 €	Chap. 013	Atténuations de charges	25 000 €
Chap. 012	Charges de personnel	3 241 000 €	Chap. 70	Produits des services	715 250 €
Chap. 014	Atténuations de produits	100 000 €	Chap. 73	Impôts et taxes	4 115 000 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	877 000 €	Chap. 74	Dotations et participations	1 906 000 €
Chap. 66	Charges financières	147 000 €	Chap. 75	Autres produits de gestion courante	350 693 €
Cpte 673	Annulations de titres	10 000 €	Cpte 773	Annulations de mandats	5 000 €
Cpte 6815	Provisions	400 000 €			
TOTAL DEPENSES REELLES		7 037 500 €	TOTAL RECETTES REELLES		7 116 943 €
		-			
023	Virement à la section de fonctionnement	2 497 500 €	042	Opérations d'ordre	30 000 €
042	Opérations d'ordre (amortissements)	675 000 €	002	Résultats antérieurs reportés	3 063 057 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		10 210 000 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		10 210 000 €

1- LES DEPENSES de FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général (chapitre 011) : 2 262 500 €

Ce chapitre regroupe les fournitures et consommations courantes : achat de matériaux et de petit outillage, gaz, électricité, carburant et autres fluides, maintenance et entretiens annuels, assurances, taxes foncières, paiement des prestations de services, d'intervenants...

Les principales évolutions

Le chapitre 011 augmente fortement (27,4% par rapport au budget 2025) du fait de l'intégration sur une année pleine des dépenses liés à la gestion de l'ALSH et de l'ALAE par LE&C (environ 470 000 €). Ces dépenses seront compensées à hauteur d'environ 300 000 € en recettes (comptes 70848 et 7518) par le reversement par LE&C de la participation de la CAF ainsi que la mise à disposition du personnel. Les années précédentes une subvention au chapitre 65 été versée à l'association Elan.

Déduction faite de cette somme (470 000 €), le chapitre 011 est augmenté uniquement de 0.9 % par rapport au budget primitif 2025. L'ensemble des dépenses sera surveillé. Les dépenses de ce chapitre doivent être impérativement maîtrisées.

Article	Libellé	Observations	BP2026
O11	Charges à caractère général		2 262 500 €
6042	Achats prestations de services	<i>Achat repas cantine</i>	130 000 €
60611	Eau (et assainissement)	<i>Consom° batiments+ esp.verts</i>	80 000 €
606120	Electricité	<i>Bâtiments + Eclairage Public</i>	325 000 €
606121	GAZ		210 000 €
60621	Combustibles	<i>Fioul GNR p/ tracteurs ...CTM</i>	18 000 €
60622	Carburants	<i>pour tous les vehicules de la Ville</i>	25 000 €
60623	Alimentation	<i>Pains Catines + diverses Cérémonies</i>	15 000 €
60628	Autres fournitures	<i>Pdts pharmaceutiques</i>	1 000 €
60631	Fournitures d'entretien	<i>Pdts ménagers</i>	22 000 €
60632	Fournitures de petit équipement	<i>Petites fournitures, outillage CTM</i>	130 000 €
60633	Fournitures de voirie	<i>Panneaux, peinture routière, ECF...</i>	20 000 €
60636	Vêtements de travail	<i>CTM + écoles + Police</i>	14 000 €
6064	Fournitures administratives	<i>Fournitures de bureaux</i>	12 000 €
6065	Livres		1 000 €
6067	Fournitures scolaires		20 000 €
6068	Autres matières et fournitures	<i>Déchets verts, fleurs, arbustes</i>	20 000 €
60680	Autres matières et fournitures scolaires		1 500 €

611	Ctts prestation services avec entreprises	<i>Pressing linge, essais, dératization, agent sécurité, curage Assainissement, Gestion ALSH et ALAE (LEC),</i>	500 000 €
61351	Locations matériel roulant		1 000 €
61358	Locations mobilières	<i>Copieurs CC, machine à affranchir, terminaux CB</i>	5 000 €
61521	Entretien & réparation : Terrains	<i>désherbants, engrais stade, esp. verts, cimetièrre</i>	10 000 €
615221	Entretien & réparation : Bâtiments Publics		15 000 €
615231	Entretien & réparations : Voiries		40 000 €
615232	Entretien & réparations : Réseaux		10 000 €
61524	Entretien & réparations - Bois et forêts	<i>élagage arbres, fauchage pistes forêt</i>	35 000 €
61551	Entretien & réparation : Matériel roulant	<i>Réparations véhicules</i>	40 000 €
61558	Entretien & réparation : Autres biens mobiliers	<i>Rép ordinateurs, autolaveuses ...</i>	20 000 €
6156	Maintenance	<i>Ctt Informatique, ascenseurs, logiciels, copieurs, caméras , ...</i>	115 000 €
6161	Primes d'assurances : multirisques	<i>Assurance bâtiments</i>	36 000 €
6168	Primes d'assurances : véhicules + autres	<i>Assurance Véhicules, protection fonctionnelle, juridique</i>	25 000 €
617	Etudes et recherches		5 000 €
6182	Documentation générale et technique	<i>Abonnements revues, journaux</i>	2 000 €
6184	Versements organismes de formation	<i>Formations des agents</i>	5 000 €
62261	Honoraires médicaux	<i>Visites, expertises médicales ; vétérinaires</i>	5 000 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	<i>Honoraires notaires, géomètre, avocat</i>	30 000 €
6228	Rémunérations interventions divers	<i>Cabt finances, audit,</i>	15 000 €
62280	Rémunérations interventions divers p/Ecoles	<i>Classes de découvertes ...</i>	5 000 €
6231	Annonces et insertions	<i>Diffusion annonces légales</i>	4 000 €
6232	Fêtes et cérémonies	<i>Manifestations, coupes, gerbes,...</i>	35 000 €
6234	Réceptions	<i>Repas réunions...</i>	1 000 €
6236	Catalogues et imprimés	<i>Programmes CC, affiches, reliures, cartes voeux, banderoles</i>	12 000 €
6237	Publications	<i>Bulletin municipal</i>	20 000 €
6247	Transports collectifs	<i>Transports cantine, piscine</i>	20 000 €
6248	Transports de biens et collectifs divers	<i>Sorties scolaires</i>	5 000 €
6251	Voyages Déplacements et missions	<i>Remboursement frais de déplacements</i>	2 000 €
6261	Frais d'affranchissement		11 000 €

6262	Frais de télécommunication		40 000 €
627	Services bancaires et assimilés		2 000 €
6281	Concours divers (cotisation...)	AMF, CAUE, Média Tarn,	7 000 €
6282	Frais de gardiennage forêt cnale	Cotisation COFOR, ONF Contrib°/hect, frais de garderie (10% ventes bois année précédente)	60 000 €
62878	Rembt de frais à d'autres organismes		1 000 €
6288	Autres services extérieurs	Programmation Centre Culturel	25 000 €
62880	Autres services extérieurs / Ecoles	Spectacles écoles	5 000 €
63512	Taxes Foncières		40 000 €
63513	Autres impôts locaux	Location containers OM	5 000 €
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	Contrôles techniques	1 000 €
6358	Autres taxes	Sacem attente tel, sono rues, Taxe de séjour	3 000 €

Charges de personnel (chapitre 012) : 3 241 000 €

Ce chapitre a été augmenté de 3.20 % par rapport au budget primitif 2025 ; la croissance de la masse salariale est due comme chaque année au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) amplifié par les mesures gouvernementales (augmentation du SMIC,).

L'augmentation du taux employeur CNRACL de 3 points aura un impact estimé à 40 000 €.

Le contrat d'assurance du personnel 2025/2028 auquel la Commune a adhéré via le marché du Centre de Gestion du Tarn s'élève à environ 24 000 €.

La participation à la prévoyance est estimée à 3 200 €.

La participation à la complémentaire santé est estimée quant à elle à 3 600 €.

La multiplicité des situations à gérer en matière de ressources humaines, compte tenu, de l'allongement des carrières ou des situations médicales rencontrées, engage également la collectivité sur des participations financières (pension d'invalidité, assurance chômage,).

Atténuations de produits (chapitre 014) : 100 000 €

La Commune sera sanctionnée au titre du non-respect des obligations en matière de logements sociaux (article 55 de la loi de Solidarité et Renouvellement Urbain) pour un montant d'environ 45 000 €.

En 2025, le nombre de logements sociaux manquants s'élevait à 250 contre 266 en 2024. En 2026, il devrait être d'environ 216 logements.

Le calcul effectué par l'Etat tient compte du potentiel fiscal par habitant, des dépenses réelles de fonctionnement N-2, du nombre de résidences principales, du nombre de logements sociaux.

De plus, les Services des Impôts des Particuliers font parvenir chaque année des autorisations de dégrèvements de taxes qui s'enregistrent sur ce chapitre.

Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 977 000 €

Les autres charges de gestion courante regroupent les indemnités et les formations des élus, les contributions dues à divers organismes et les subventions versées aux associations.

Compte 6541 et 6542 Pertes sur créances irrécouvrables ou éteintes : 20 000 €

Compte 65561 La contribution demandée par le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc pour un montant d'environ 20 000 €.

Compte 657683 Subvention de fonctionnement pour le CCAS 25 000 €

Compte 65748 L'enveloppe ouverte pour un montant global de 600 000 € regroupe le montant des subventions versées aux associations. Une délibération reprendra le détail de ces attributions.

Compte 65811 et 65818 concerne les renouvellements de licences ou les hébergements liés aux divers logiciels informatiques pour un montant de 15 000 €.

Charges financières (chapitre 66) : 147 000 €

Ce chapitre regroupe le paiement des intérêts de la dette existante et les intérêts courus non échus (ICNE).

Titres annulés sur exercice antérieur (chapitre 67) : 10 000 €

Dépréciations des actifs circulants (chapitre 68) : 400 000 €

Compte 6815 Provisions sur un risque de contentieux

Compte 6817 Il s'agit d'une dépense obligatoire pour les créances douteuses de + de 2 ans. La liste est fournie par le SGC de Castres.

Les dépenses d'ordre :

Les dépenses d'ordre correspondent au prélèvement de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

↳ Le virement pour la section d'investissement pour **2 497 500 €**

↳ Les dotations aux amortissements pour **675 000 €**

2- LES RECETTES de FONCTIONNEMENT

Atténuations de charges (chapitre 013) : 25 000 €

Sont saisis à ce chapitre, les remboursements de salaires, les reversements d'indemnités journalières, les prises en charge des accueils dans les écoles par le personnel municipal lors des grèves des enseignants.

Produits des services, du domaine et ventes (chapitre 70) : 715 250 €

Ce chapitre enregistre le montant des ventes de coupes de bois, les concessions aux cimetières, les fourrières, les recettes de l'aire de camping-cars, des spectacles, les repas cantine et les redevances d'occupation du domaine public.

Les recettes des ventes de bois sont estimées par l'ONF en fonction de l'état d'assiette des coupes de l'année 2026 approuvé en Conseil Municipal du 11/12/2025 : 300 000 €

La valorisation du personnel affecté aux autres budgets (Pompes funèbres, cinéma) pour un montant de 96 000 €

Le remboursement par LE&C de la mise à disposition du personnel communal pour un montant de 130 000 €.

Impôts et taxes (chapitre 73) 4 115 000 €

Les recettes fiscales (Taxe Habitation, Taxe Foncière sur le Bâti, Taxe Foncière sur le Non Bâti) varient en fonction du taux de revalorisation forfaitaire voté par la Loi de Finances et au volume de bases nouvelles arrivées sur la commune. Le taux de revalorisation est calé sur les prévisions d'inflation du gouvernement, après une revalorisation de 3,9 % pour 2024 et de 1,7 % en 2025, le Projet de Loi de Finances prévoit un taux de revalorisation de 0,8 %.

Afin de neutraliser cette revalorisation, il sera proposé de revoir les taux d'imposition de la façon suivante :

- La baisse de 0,8% en 2026 du taux FB,
- La progression de 1,2 point du taux de TH RS (afin d'appliquer le taux moyen THRS départemental),

Le montant des recettes estimé est de 2 900 000 € (**compte 73111**).

Les reversements de fiscalité de la Communauté d'Agglomération, à savoir, l'Attribution de Compensation (cpte 73211) et la Dotation de Solidarité Communautaire (cpte 73212) représentent un total de 783 000 €.

La Ville devrait recevoir un montant d'environ 120 000 € correspondant au Fonds de Péréquation des recettes Fiscales Intercommunales et Communales (Cpte 732221).

Les taxes sur la consommation finale d'électricité (TFCE) sont évaluées à 140 000 € (cpte 73141).

Les taux d'intérêts ont une incidence sur la dynamique des produits de la taxe additionnelle des droits de mutation (cpte 73123) qui est estimée à 100 000 €.

Dotations et participations (chapitre 74) : 1 906 000 €

La dotation forfaitaire (cpte 74111) est estimée à 400 000 €.

La Dotation de Solidarité Rurale (cpte 741121) est estimée à 950 000 € et la Dotation Nationale de Péréquation (cpte 741127) à 70 000€.

Les subventions ou contributions de fonctionnement sont estimées à 48 000 €

La Commune percevra des compensations fiscales au titre des exonérations de Taxes Foncières (cpte 74833) décidées par l'Etat (réduction des bases d'imposition des locaux industriels, exonérations pour les personnes de conditions modestes, exonération des logements sociaux) : 370 000 €.

Compte 7484 : Dotation pour le recensement : 12 000 €

Compte 7485 : Dotation pour les titres sécurisés : 15 000 €

Compte 748374 : Aménités rurales 40 000 €

Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 350 000 €

Ce chapitre correspond aux recouvrements des loyers et autres charges (cpte 752) pour 50 000 €, à la redevance du site éolien (**cpte 75813**) pour 130 000 €, calculée en fonction du nombre d'éoliennes et de leur puissance.

Compte 7518 : Reversement par LE&C de la participation CAF dans le cadre de la gestion de l'ALSH et de l'ALAE : 160 000 €

Compte 75888 Produits divers : 10 000 € comptabilise les remboursements de sinistres

Compte 773 : annulation de mandats émis sur exercices antérieurs : 5 000 €

Opérations d'ordre transfert entre sections (chapitre 042) : 30 000 €

Ce chapitre regroupe les opérations d'ordre qui se traduisent par une recette en Fonctionnement et une dépense en Investissement pour le même montant.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement 2026 s'équilibre à 4 990 500 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap. DEPENSES D' INVESTISSEMENT		Chap. RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Opérations nouvelles	2 662 500 €	Subventions d'investissement	- €
Travaux restant à réaliser	1 240 487 €	Subventions restant à percevoir	967 712 €
Chap. 10 Reversement taxes d'aménagement	5 000 €	Cpte 021 Virt de la section de fonctionnement	2 497 500 €
Chap. 13 Reversement subventions	- €	Chap.024 Produits des cessions immobilières	- €
Chap. 16 Emprunts : remboursement du capital	450 000 €	Chap. 10 Dotations, fonds divers et réserves	330 000 €
Cpte 165 Dépôts et cautionnements	189 €	Cpte 1068 Excédent mobilisé	470 099 €
Chap. 27 Autres immobilisations EPFL	25 000 €	Cpte 164 Emprunts auprès des établ. financiers	- €
Cpt 4581 Opération sous mandat	330 000 €	Cpte 165 Dépôts et cautionnements	189 €
Cpte 001 Excédent d'Investissement reporté	197 323 €		
TOTAL DEPENSES REELLES 4 910 500 €		TOTAL RECETTES REELLES 4 265 500 €	
	-		
040 Opérations d'ordre entre sections	30 000 €	040 Opérations d'ordre (amortissements ...)	675 000 €
041 Opérations patrimoniales	50 000 €	041 Opérations patrimoniales	50 000 €
TOTAL DEPENSES D' INVESTISSEMENT 4 990 500 €		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 4 990 500 €	

1- LES DEPENSES d'INVESTISSEMENT

Les nouveaux investissements prévus pour l'année 2026 s'élèvent à 2 662 500 €, à savoir :

Compte 20422 : Subventions façades pour les administrés : 20 000 €

Op. 195 : Acquisition de matériel : 106 000 €

- Remplacement matériel informatique, outillage, gilet pare-balle, mobilier,

Op 197 : Bâtiments communaux : 550 000 €

- Travaux dans les différentes salles communales, mise en place d'une clim réversible à l'école Marie-Curie, travaux dans le local situé à côté de la Poste pour une utilisation par les associations, remplacement moquette couloir du cinéma,

Op. 198 : Bâtiments scolaires : 71 000 €

- Mobilier, matériel informatique, aires de jeux

Op. 199 : Goudronnage des voies : 175 000 €

- Revêtement de voiries, plaque de rues

Op. 202 : EVS Le Pont : 150 000 €

- Travaux d'aménagement intérieur

Op. 210 : Pistes cyclables : 145 000 €

- Atterrissage des travaux

Op. 215 : Eclairage public : 25 500 €

- Remplacement candélabres, achat de drivers et kit rétrofit

Op. 242 : Forêt communale : 200 000 €

- Travaux sylvicoles et d'infrastructure routière suivant proposition de l'ONF

Op. 302 : Installations sportives : 1 085 000 €

- Réhabilitation de l'ancien gymnase, passage au LED des projecteurs du stade

Op. 308 : Zone d'En Laure : 5 000 €

- Imprévus

Op. 309 : Espaces verts : 5 000 €

- Aménagement d'espaces verts

Op. 310 : Cimetières : 35 000 €

- Construction d'un ossuaire

Op. 952 : Vidéoprotection : 40 000 €

- Remplacement serveur vidéoprotection et caméras

Op. 961 : Défense incendie : 50 000 €

- Remplacement et/ou installation de poteaux incendie, mise ne place bâche à eau

Les restes à réaliser 2025 en dépenses d'investissement s'élèvent à 1 240 487,18 €

Chapitre	Opération	LIBELLE	Reports
202		Plan local d'Urbanisme	2 400,00 €
204		Subv. d'équipement versées	168 645,50 €
	191	Acquisitions foncières	8 000,00 €
	195	Acquisition de matériel	21 055,58 €
	197	Bâtiments Communaux	38 520,00 €
	198	Bâtiments scolaires	2 319,52 €
	199	Aménagement voies communales	155 428,07 €
	201	Aménagement de la crèche	273 895,00 €
	203	Requalification Urbaine	25 267,28 €
	205	Immeuble 8 bld Gambetta "Carré L"	82 056,00 €
	210	Aménagements de pistes cyclables	359 698,55 €
	215	Eclairage public	10 642,40 €
	242	Travaux en forêt communale	4 000,00 €
	302	Matériel & installations sportives	13 260,00 €
	309	Espaces Verts	5 399,39 €
	310	Cimetières communaux	3 000,00 €
	952	Vidéoprotection	14 772,00 €
	953	Accessibilité bâtiments communaux	11 868,00 €
	961	Défense Incendie	40 259,89 €
RESTE A REALISER DEPENSES ANNEE 2025			1 240 487,18 €

2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité :

- Cpte 1068 : l'excédent mobilisé à la clôture de l'exercice 2025 : 470 098 €
- Cpte 021 : le virement de la section de fonctionnement : 2 497 500 €
- Cpte 10222 : le fonds de compensation de la TVA : 300 000 €
- Cpte 10226 : les taxes d'urbanisme 30 000 €

Et les subventions d'investissement à percevoir en 2026 :

- Les nouveaux dossiers de subventions qui seront déposés
- Les subventions accordées restant à percevoir après la réalisation des travaux (Restes à réaliser N-1) : 967 712,09 € (essentiellement les pistes cyclables et l'aménagement de la crèche)

Opération	Libellé détaillé	Reports
199	Aménagement Voies communales : intempéries	18 688,00 €
201	Aménagement crèche	289 802,00 €
203	Requalification urbaine - En Thibaut	61 443,75 €
210	Aménagement Pistes cyclables	532 326,34 €
215	Eclairage public : 4° tranche	7 014,00 €
302	Installations sportives : Pumptrack	34 230,00 €
961	DETR 2022 : Défense incendie	24 208,00 €
RESTE A REALISER RECETTES ANNEE 2025		967 712,09 €

RECAPITULATIF Projet budget 2026

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	2 262 500 €	002 Excédent de fonctionnement reporté	3 063 057 €
012 Charges de personnel	3 241 000 €	013 Atténuation de charges	25 000 €
014 Atténuation de produits	100 000 €	70 Produits des services	715 250 €
65 Autres charges de gestion courante	877 000 €	73 Impôts et taxes	4 115 000 €
66 Charges financières	147 000 €	74 Dotations et participations	1 906 000 €
673 Annulation de titres	10 000 €	75 Autres produits de gestion courante	350 693 €
6815 Provisions	400 000 €	773 Annulation de mandats	5 000 €
042 Opérations d'ordre (amortissements ...)	675 000 €		
023 Virement à la section d'Investissement	2 497 500 €	042 Opérations d'ordre entre sections	30 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 210 000 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 210 000 €
DEPENSES D' INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution reporté	197 323 €	1068 Excédent mobilisé	470 099 €
10 Reversement Taxes d'Aménagement	5 000 €	10 Ressources propres : FCTVA	300 000 €
13 Reversement Subventions	- €	Taxes d'aménagement	30 000 €
		16 Emprunt	- €
16 Remboursement de la dette	450 190 €	165 Dépôts & cautionnements	189 €
27 Autres immobilisations financières	25 000 €	13 Subventions d'investissement	- €
20 Opérations d'équipement	2 662 500 €	<i>Restes à réaliser (engagés sur 2025)</i>	<i>967 712 €</i>
<i>Restes à réaliser (engagés sur 2025)</i>	<i>1 240 487 €</i>	040 Opérations d'ordre (amortissements ...)	675 000 €
45 Remoursement CACM Travaux EP	330 000 €	041 Opérations patrimoniales	50 000 €
040 Opérations d'ordre entre sections	30 000 €	021 Virement de la section de Fonctionnem	2 497 500 €
041 Opérations patrimoniales	50 000 €		
TOTAL DEPENSES D' INVESTISSEMENT	4 990 500 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 990 500 €

LES BUDGETS ANNEXES

Les Communes ont la possibilité de voter un ou plusieurs budgets annexes pour certains services, notamment ceux à caractère industriel et commercial, ou encore les services dont l'activité est assujettie à la TVA.

Les budgets annexes permettent d'individualiser les recettes et les dépenses propres aux services concernés et ainsi de déterminer les tarifs à appliquer. Les services en question font l'objet d'états distincts adoptés par le Conseil Municipal.

SERVICE DES POMPES FUNEBRES

Le budget du service des Pompes Funèbres s'équilibre à 132 500 €.

Ce Budget est soumis à TVA. Les chiffres sont HT.

Les dépenses et les recettes d'exploitation sont estimées à 117 000 € :

Les deux principaux postes de dépenses d'exploitation sont les fournitures funéraires (cpte 6068) estimées à 37 000 € et les frais de personnel valorisés pour un montant de 58 000 €.

Les recettes correspondent aux prestations facturées : obsèques et autres opérations funéraires pour un montant total de 60 000 €.

L'excédent d'exploitation cumulé sur les exercices antérieurs est repris pour un montant de 56 624 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	52 000 €	70 Produits des services	60 000 €
012 Charges de personnel	58 000 €		
65 Autres charges de gestion	4 000 €		
67 Charges exceptionnelles	2 000 €	75 Autres produits de gestion	375 €
042 Opérations d'ordre	1 000 €	Excédent reporté	56 625 €
TOTAL DES DEPENSES	117 000 €	TOTAL DES RECETTES	117 000 €

Les dépenses et les recettes d'investissement sont estimées à 15 500 € :

L'excédent d'investissement cumulé sur les exercices antérieurs, est repris pour 14 195,10 €.

En dépenses d'investissement, le remplacement d'un véhicule est inscrit si besoin

SECTION D' INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Op.902 Acquisition d'un véhicule	15 500 €	Cpte 28 Amortissements	1 000 €
		Cpte 165 Dépôts et cautionnement	305 €
		Excédent reporté	14 195 €
TOTAL DES DEPENSES	15 500 €	TOTAL DES RECETTES	15 500 €

CINEMA

Ce budget annexe, permettant d'individualiser les dépenses et les recettes propres à l'unique activité cinéma du Rond-Point, n'affiche qu'une section d'exploitation.

Ce budget est soumis à TVA. Les chiffres sont HT.

Les dépenses et les recettes d'exploitation sont estimées à 62 500€.

Les frais de personnel sont valorisés pour un montant de 20 000 €. Cette valeur correspond en partie au poste du projectionniste.

Les recettes ont été estimées à 45 000 € pour la perception des droits d'entrée et 17 000 € d'aides sont attendues de la part des divers organismes (CNC, Art & Essai...)

Le déficit de fonctionnement à reporter est de 8 380,05 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	34 000 €	70 Produits des services	45 000 €
012 Charges de personnel	20 000 €	74 Dotations & participations	17 000 €
65 Charges de gestion courante	120 €	75 Produits de gestion courante	500 €
Déficit reporté	8 380 €	Excédent reporté	- €
TOTAL DES DEPENSES	62 500 €	TOTAL DES RECETTES	62 500 €